



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
100-167 Lombard Avenue
Winnipeg
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Keith Bay DEW Line Site Remediation	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-160639/B	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client pwgsc EW699-160639	Date 2016-02-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-012-10655	
File No. - N° de dossier NCS-5-38082 (012)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-10	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sarna (NCS), Crystal	Buyer Id - Id de l'acheteur ncs012
Telephone No. - N° de téléphone (204) 298-2742 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification no. 004 est apportée pour modifier l'invitation à soumissionner EW699-160639/B comme suit:

- Réviser Condition Supplémentaire 05;
- Incorporer l'information provenant de la conférence des soumissionnaires;
- Incorporer les Questions et Réponses supplémentaires;
- Incorporer l'Addenda no. 2;
- Incorporer le document Appendice 1 reviser.

1) MODIFICATION SC05 DE LA CG6.4 – CALCUL DU PRIX

La CG6.4.1.4, Calcul du prix avant d'apporter des modifications, est modifiée comme suit :

INSÉRER :

La totalité des prix de main-d'œuvre et d'équipement qui sont indiqués dans le tableau de l'*Appendice 1 – Personnel supplémentaire et/ou table d'équipement* doivent être acceptés à titre de prix fixes dans le cadre du contrat aux fins du calcul du prix de la modification des travaux.

LA CG6.4.2.2b), Calcul du prix après avoir apporté des modifications, est modifiée comme suit :

INSÉRER :

La totalité des prix de main-d'œuvre et d'équipement qui sont indiqués dans le tableau *Appendice 1 – Personnel ou équipement supplémentaire* doivent être acceptés à titre de prix fixes dans le cadre du contrat aux fins du calcul du prix de la modification des travaux.

2) Faire référence au document ci-joint « Conférence des soumissionnaires »

3) Questions et Réponses :

Q1) Y a-t-il un moyen la section d'acquisitions de TPSGC peut confirmer que les projets suivants seront placés sur la site Achats et ventes au cours des quatre prochains mois: mines Tundra Phase II d'assainissement et Bullmoose Ruth sites miniers.

A1) TPSGC anticipe ces deux projets seront apportés dans les 6-9 prochains mois. Il n'y a pas d'autres informations sur ces projets en ce moment.

Q2) peut TPSGC s'il vous plaît confirmer que l'archéologue du site (visé à l'article 01 35 43 Paragraphe 1.4.3 à la page 1 sur 9) est fourni par le gouvernement. Si non, s'il vous plaît fournir des détails sur les qualifications et le temps estimé requis sur place pour ce personnel

A2) oui le site archéologue sera fourni par le gouvernement.

Q3) Le résumé des travaux indique « conception, construction, exploitation et entretien du système de traitement ». Quelles sont les limites de la conception? La méthode en tranchées pour le site en entier ou la méthode de traitement seulement?

R3) L'article 01 11 00, clause 1.5.18 renvoie à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien du système de traitement des sols. Conformément à l'article 02 61 00, clause 1.8.3, l'entrepreneur doit préparer un plan de traitement des sols qui fournit les détails de la méthode de traitement des sols qu'il propose et du devis associé, y compris (s'il y a lieu) toute modification proposée pour le devis de l'appel d'offres de la cellule de traitement des sols.

Q4) En ce qui concerne la mise à l'essai en laboratoire. L'entrepreneur peut-il utiliser le laboratoire mis à la disposition du représentant du Ministère ou doit-il utiliser des installations distinctes?

R4) Conformément au devis de l'appel d'offres, des installations de laboratoire distinctes doivent être mises à la disposition du représentant du Ministère.

Q5) Peut-on présumer que si une référence au devis dans le mesurage aux fins de paiement ne figure pas dans le tableau du plan de fonctionnement des immeubles, nous mettons ce coût dans le montant forfaitaire?

R5) Ces articles doivent être inclus dans le montant forfaitaire. Veuillez vous référer à la modification de l'invitation des soumissionnaires n° 3.

Q6) Même après l'avoir téléchargé, il est impossible d'ouvrir le document de la phase III. Pourriez-vous le distribuer par chapitres?

R6) Ce document a été fourni par l'intermédiaire de Buzzsaw à ceux qui en ont fait la demande aux services de passation de contrats via courriel à crystal.sarna@pwgsc.gc.ca. Veuillez d'abord vous assurer que vous avez accès à ce service.

Q7) Quels permis sont actuellement disponibles et quels sont ceux en attente?

R7) Aucun permis n'est disponible à l'heure actuelle.

Q8) Veuillez confirmer le niveau de traitement pour l'eau du camp. Faudra-t-il la traiter avant de la libérer dans le sol?

R8) Se reporter aux articles 01 35 15 et 01 35 43.

Q9) L'entrepreneur a produit des débris et des rebuts. Peut-on les éliminer dans l'un des sites d'enfouissement sur le site ou bien doit-on les éliminer hors site? La conception des sites d'enfouissement le permet-il?

R9) Se reporter à l'article 01 35 15, clause 1.14.2 et à l'article 01 53 00, clause 1.1.3.

Q10) Le technicien en soins ambulanciers est-il distinct du responsable de la santé et de la sécurité sur le site?

R10) Oui.

Q11) Pourrions-nous avoir accès au permis d'utilisation des eaux, au permis d'utilisation des terres, au permis d'exploitation de carrière et au permis d'exploitation de terres inuit avant la clôture de l'appel d'offres?

R11) Aucun permis n'est disponible à l'heure actuelle.

Q12) Y a-t-il sur le site des structures, réservoirs, etc. pouvant être utilisés pendant le travail d'assainissement?

R12) À notre avis, rien sur le site ne peut être utilisé pendant le travail d'assainissement. Toute proposition de réutilisation des structures ou de réservoirs sur le site pendant le travail d'assainissement devrait être soumise à l'examen et à l'approbation du représentant du Ministère.

Q13) Le dessin C10 montre 5 emplacements où on peut installer de l'équipement, mais il y a un total de 17 pièces d'équipement à installer. Où installera-t-on le reste? Ces emplacements doivent-ils être conçus ou déterminés par l'entrepreneur?

R13) Voir le dessin C10, qui montre 10 emplacements pour les puits d'observation, 5 emplacements pour les thermistors et 1 borne d'arpentage. La borne d'arpentage restante est montrée sur le dessin C01.

Q14) Pouvez-vous expliquer ou préciser les limites du représentant du Ministère en ce qui concerne l'assurance de la qualité par rapport au contrôle de la qualité et les approbations ou directives liées au travail?

R14) Veuillez consulter le devis de l'appel d'offres.

Q15) L'entrepreneur doit-il analyser des échantillons de sol des zones excavées ou bien c'est le représentant du Ministère qui doit s'en occuper?

R15) Se reporter à l'article 01 29 83, clause 1.6.

Q16) Il y a un rôle désigné « spécialiste en assainissement des sols » qui possède les compétences pertinentes, mais il semble que ce rôle ne sera pas évalué. Peut-on supposer qu'il s'agit de la même personne que le spécialiste des matières dangereuses?

A16) Il peut s'agir de la même personne si cette personne possède les qualifications requises pour les deux rôles, et si l'ordonnancement proposé permet à la même personne de remplir ce rôle.

Q17) Quelle est la date d'achèvement des travaux prévue par SPAC?

R17) Le calendrier sera établi par l'entrepreneur.

Q18) Le Protocole d'assainissement des sites militaires abandonnés (2008) constitue-t-il un document d'orientation pour les travaux à réaliser ou est-ce que les documents à l'appui l'outrepassent?

R18) Tous les travaux doivent être exécutés conformément au devis.

Q19) Compte tenu de la quantité de barils, peut-on en analyser un échantillon représentatif plutôt que de tous les analyser?

R19) Les barils devraient être traités conformément au Protocole d'assainissement des sites militaires abandonnés (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2009), qui précise notamment le travail d'analyse nécessaire.

Q20) Y a-t-il des estimations des quantités d'eau à l'extérieur des barils qu'il faut traiter (c.-à-d. ruissellement, déshydratation des boues, mise en dépôt, etc.)?

R20) Non. L'entrepreneur doit estimer les quantités d'eau qui doivent être traitées et ajouter les coûts connexes au paiement forfaitaire.

Q21) Veuillez confirmer si le représentant du Ministère prélèvera les échantillons de confirmation seulement avant le déversement initial du contenu des réservoirs ou aussi avant le déversement de toute autre quantité d'eaux usées traitées.

R21) Se reporter à l'article 01 35 15, clause 1.7.

Q22) Peut-on repousser la date de clôture de l'appel d'offres?

R22) Aucun autre report ne sera accordé.

Q23) Veuillez confirmer que le gouvernement fournira l'archéologue sur le site (auquel il est fait mention à l'article 01 35 43, clause 1.4.3, à la page 1 de 9)? Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir des détails sur les qualifications que cette personne doit posséder et le temps estimatif qu'il devra passer sur le site.

R23) L'archéologue sur le site sera fourni par le représentant du Ministère.

4) Faire référence à l'Addenda no.2 ci-joint.

5) SUPPRIMER Appendice 1

INSÉRER :

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxe(s) applicables

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	01 29 83-1	Conditionnement et manutention des échantillons du représentant du Ministère et transport jusqu'au laboratoire d'analyse à Edmonton ou Yellowknife	kg	200	_____ \$	_____ \$
2	01 31 19-4	Réunion intersaisonnière à l'endroit choisi par l'entrepreneur	ch.	4	_____ \$	_____ \$
3	01 31 19-5	Rencontres communautaires - Kugaaruk (Nunavut)	ch.	5	_____ \$	_____ \$
4	01 35 32-2	Surveillants de la faune, VTT compris	jour	270	_____ \$	_____ \$
5	01 54 00-2	Fonctionnement et maintien des services dans les campements	semaine	40	_____ \$	_____ \$
6	01 54 00-3	Gîte et couvert du représentant du Ministère et du personnel autorisé	Jour-personne	810	_____ \$	_____ \$
7	01 54 00-4	Repas occasionnels pour le personnel autorisé du représentant du Ministère	repas	50	_____ \$	_____ \$
8	01 54 00-5	Transport aller-retour de Kugaaruk (Nunavut) à CAM-E pour le personnel autorisé du représentant du Ministère	Aller-retour personne	54	_____ \$	_____ \$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
9	02 51 00-1	Forage de puits	Mètres forés	25	_____ \$	_____ \$
10	02 51 00-2	Installation de puits de surveillance	Nombre installé	10	_____ \$	_____ \$
11	02 51 00-3	Installation du thermistor	Nombre installé	5	_____ \$	_____ \$
12	02 51 00-4	Installation de la borne de contrôle et en effectuer le levé.	Nombre installé	2	_____ \$	_____ \$
13	02 55 13-1	Excavation des sols de surface de niveau I, contaminés par des HCP de type A	m ³	1300	_____ \$	_____ \$
14	02 55 13-2	Excavation des sols de surface, contaminés par des HCP de type B	m ³	1900	_____ \$	_____ \$
15	02 55 13-3	Excavation des sols contaminés de niveau II	m ³	3700	_____ \$	_____ \$
16	02 61 00-1	Traitement des sols de surface, contaminés par des HCP de type B	m ³	1900	_____ \$	_____ \$
17	02 61 33-1	Approvisionnement en conteneurs de déchets dangereux	m ³	6	_____ \$	_____ \$
18	31 22 15-1	Construction de berme/couverture pour le site d'enfouissement pour déchets non dangereux	m ³	5500	_____ \$	_____ \$
19	31 22 15-2	Construction de berme/couche d'assise/recouvrement de niveau II	m ³	39000	_____ \$	_____ \$
20	31 22 15-3	Construction du berme et de la couche d'assise pour la cellule pour le traitement des sols	m ³	5300	_____ \$	_____ \$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
21	31 22 15-4	Excavation de la tranchée principale du site d'enfouissement de niveau II	m ³	800	_____ \$	_____ \$
22	31 22 15-5	Excavation de fossé pour l'installation d'une géomembrane – site d'enfouissement de niveau II	m ³	50	_____ \$	_____ \$
23	31 22 15-6	Excavation de tranchée pour installation de doublure – cellule de traitement du sol	m ³	40	_____ \$	_____ \$
24	31 22 15-7	Renivellement des aires contenant des débris enfouis de catégorie C et socles de fondation en béton	m ³	1600	_____ \$	_____ \$
25	31 22 15-8	Remblai intermédiaire– site d'enfouissement NHW (des sols de niveau I ou des sols contaminés par HCP de type A seront utilisés lorsque disponibles. Cet article couvre toute exigence additionnelle de remblai intermédiaire de type 3, au besoin)	m ³	50	_____ \$	_____ \$
26	31 22 15-9	Remblai intermédiaire– site d'enfouissement de niveau II- (du remblai granulaire intermédiaire de type 3 requis dans des conditions de sols contaminés à haute teneur en matière organique et détremés de type II.)	m ³	2700	_____ \$	_____ \$
27	31 23 11-1	Excavation des aires contenant des débris enfouis	m ³	3200	_____ \$	_____ \$
28	31 32 19.01-2	Installation de géotextile non tissé	m ²	43000	_____ \$	_____ \$
29	31 32 19.02-2	Installation de géomembrane en polyéthylène renforcé résistant à l'huile	m ²	4200	_____ \$	_____ \$
30	31 32 19.03-2	Installation d'ime géomembrane en PEHD texturée	m ²	17000	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW699-160639/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC-EW699-160639/B

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
ncs012
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)						

PERSONNEL ET ÉQUIPEMENT ADDITIONNELS

Si le Canada détermine que, d'après la portée ou les changements prévus, il faudra plus de personnel ou d'équipement, il aura le droit de demander au soumissionnaire de fournir ce personnel ou cet équipement supplémentaire pour l'exécution des travaux ou d'une partie de ceux-ci. Ceci sera incorporé par ordre d'Autorisation de modification.

- a. Pour le personnel supplémentaire demandé par le Canada, le soumissionnaire sera remboursé conformément au taux horaire fixe (incluant les coûts salariaux, les coûts indirects et les profits) indiqué pour les catégories de personnel désignées, ou conformément aux taux qui ont été négociés et acceptés d'un commun accord par le Canada et le soumissionnaire pour le personnel qui n'a pas été préalablement désigné (voir ci-dessous).
- b. Le prix unitaire de l'équipement doit inclure l'ensemble des coûts de possession, d'exploitation et de supervision, incluant les coûts associés au conducteur d'équipement, aux lubrifiants, à la main-d'œuvre et aux pièces nécessaires à la maintenance de cet équipement

Prix unitaires fermes ou forfaitaires				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
Main d'oeuvre				
<i>Surintendant du chantier**</i>	heures	300	_____ \$	_____ \$
Mécanicien	heures	300	_____ \$	_____ \$
Manoeuvres	heures	2100	_____ \$	_____ \$
Contremaître	heures	600	_____ \$	_____ \$
Compagnon	heures	600	_____ \$	_____ \$
Surveillants de la faune (<i>selon les spécification de la section 01 35 32</i>)	heures	600	_____ \$	_____ \$
<i>Commis de chantier</i>	heures	300	_____ \$	_____ \$
<i>Paramédic (selon le définition des exigences de Nunavut)</i>	heures	300	_____ \$	_____ \$
<i>Spécialiste en matières dangereuses**</i>	heures	300	_____ \$	_____ \$
<i>Spécialiste de la santé et de la sécurité**</i>	heures	300	_____ \$	_____ \$
<i>Arpenteur (autorisés de travailler à Nunavut)</i>	heures	200	_____ \$	_____ \$
Équipement (avec conducteur)				
Véhicule tout-terrain avec remorque	heures	1200	_____ \$	_____ \$
Camion-atelier	heures	900	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW699-160639/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC-EW699-160639/B

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
ncs012
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Excavateur à chenilles	heures	300	_____ \$	_____ \$
Camion à pierres	heures	900	_____ \$	_____ \$
Bulldozer	heures	300	_____ \$	_____ \$
Chargeur hydraulique monté sur roues	heures	300	_____ \$	_____ \$
Compacteur à rouleau lisse	heures	300	_____ \$	_____ \$
Camion d'eau	heures	300	_____ \$	_____ \$
Incinérateur	heures	300	_____ \$	_____ \$
Chargeuse sur roues	heures	100	_____ \$	_____ \$
Déchetiseur/broyeur de fût	heures	100	_____ \$	_____ \$
Remorque	days	30	_____ \$	_____ \$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)				

**Le prix unitaire pour l'équipement doit comprendre toute propriété, l'exploitation et les coûts de surveillance, y compris les coûts pour l'opérateur de l'équipement, des lubrifiants, du travail, et les pièces nécessaires pour entretenir les équipements.*

***Ces rôles sont conformément à l'appendice 5- Formulaire de qualifications et doivent être les mêmes ou des personnes équivalentes tel qu'approuvé par le représentant ministériel.*

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

**Conférence des Soumissionnaires
Questions et Réponses**

**Travaux d'assainissement CAM-E (Baie Keith)
Invitation à Soumissionner EW699-160639/B**

**19 janvier, 2015
10h30 HNR**

Participants:

**Crystal Sarna – PWGSC
Matthew McElwaine – PWGSC
Guillaume Robert – Englobe
Alexander Leclair – Englobe
Brandon McKay – Englobe
Barry Henkel – RTL Construction
Sylvain Laberge – Qikiqtaaluk Environmental
Jennifer Godin – Qikiqtaaluk Environmental
Hugh Carter – Golder Associates Ltd.
Steve Newman – EnviroSystems Inc.
Mike Kenney – Matrix Camps, Logistics and Aviation Management
Francois Bourassa – Kudlik Construction
Noel Perera – Uplogiaq Inc.
Riad Hassad – Uplogiaq Inc.
Harold Daford – Uplogiaq Inc.
Mark Schrader – Uplogiaq Inc.
Frank Flanagan – Greenfield Construction Ltd
Carolyn Tozer – Greenfield Construction
Eric Lewin – FCNQ Construction Inc.
David Bambara – FCMQ Construction Inc.
Richard Hanna – EllisDon Civil & PME Inc.
Eric Thomassin-Lacroix - Englobe
Dale Morakinyo - AANDC
Michael Doucet – Stantec
Mike Kenney – Matrix
Mario Giguere – PWGSC
Katherine Bogus – PWGSC
Martin Nudson – Matrix
Russell Noksana – P & E
Kyle McKay – P & E**

Échange de renseignements

- Présentations
- Cette conférence des soumissionnaires est facultative et n'exclut pas les entrepreneurs absents du processus d'appel d'offres.
- Cette conférence des soumissionnaires sera enregistrée. Si vous souhaitez avoir accès à la conférence des soumissionnaires, veuillez communiquer par courriel avec Crystal Sarna à l'adresse crystal.sarna@pwgsc.gc.ca.
- Toutes les questions et demandes de précisions concernant le présent appel d'offres doivent être envoyées à l'autorité contractante, c'est-à-dire Crystal Sarna.
- Tous les documents à l'appui ou la vidéo de la visite du site préalable à l'appel d'offres peuvent être obtenus sur demande en communiquant avec Crystal Sarna.
- On rappelle aux soumissionnaires d'examiner toutes les modifications apportées au présent appel d'offres, lesquelles sont publiées sur le site Achatsetventes.gc.ca.
- Il est important de noter que la date de clôture des soumissions est le 10 février 2016 à 14 h (heure normale du Centre).
- Toutes les questions doivent être soumises à l'autorité contractante avant le 5 février 2016.
- Examen général des exigences techniques

Questions et Réponses:

Q1) Est-ce que c'est obligatoire que tous les soumissionnaires soumettent la déclaration associée aux dispositions relatives à l'intégrité ? Faire référence au IP02 dans l'invitation à soumissionner.

R1) Non, la déclaration est seulement obligatoire pour les soumissionnaires dont cela est applicable.

Q2) Est qu'un table unitaire reviser sera distribué?

R2) Oui, la section financière complète sera révisé et affichée par moyen de modification à l'invitation à soumissionnaire.

Q3) Pouvez-vous confirmer si nous devons enlever la géomembrane des terres agricoles lors de la mise hors service?

R3) L'entrepreneur doit fournir un plan pour l'aliénation et la mise hors service des sols traité de la cellule pour le traitement des sols, conformément à l'article 02 61 00, clause 1.8.

Q4) Quelles mesures doivent être prises concernant les barils dans l'eau?

R4) Tous les matériaux immergés doivent être traités conformément au Protocole d'assainissement des sites militaires abandonnés (Protocole d'assainissement des sites

militaires abandonnés, Volume I – Rapport principal, Affaires autochtones et du Nord Canada, mars 2009).

Q5) Pendant la réunion des soumissionnaires, Travaux publics et Services Gouvernement Canada a indiqué que les soumissionnaires n'ont pas à remplir la section de l'évaluation portant sur la considération accordée aux occasions pour les Inuits.

R5) La section sur la considération accordée aux occasions pour les Inuits (une soumission ne sera pas rejetée si elle n'est pas remplie); toutefois, elle permet au soumissionnaire qui la remplit d'obtenir jusqu'à 150 points.

Q6) La clause 1.11.1.4 (2.4 et 3.4) fait mention du remblayage des zones excavées. Elle ne précise toutefois pas la profondeur du remblayage. Faut-il complètement remblayer ces zones ou peut-on les aménager de façon à en améliorer le drainage?

R6) Se reporter à l'article 31 22 15, clause 3.11.

Q7) Les géomembranes en polyéthylène haute densité installées dans les zones de confinement retiendront l'eau souterraine provenant des pluies et de la crue. Faut-il analyser et traiter cette eau? Si c'est le cas, ce travail sera-t-il réalisé en vertu d'un formulaire PDP (propositions, demandes et plans de travail)?

R7) Toute l'eau accumulée dans les zones de confinement doublées de géomembranes doit être traitée conformément à l'article 01 35 15.

Q8) En ce qui concerne la peinture LAP/plan d'action du projet, peut-on seulement enlever les écailles de peinture ou doit-on enlever toute la peinture avant l'élimination dans le site d'enfouissement des sols de niveau II.

R8) Conformément à l'article 02 83 10, clause 3.3, il faut enlever toute la peinture contenant du plomb et des diphényles polychlorés.

Q9) Veuillez confirmer si la garantie de soumission est requise. Il y a quelques contradictions dans les documents contractuels.

R9) La garantie de soumission est requise, faire référence IG08 dans l'invitation des soumissionnaires.

Q10) En ce qui concerne l'article 01 35 32-2 (Faune), l'unité de mesure utilisée est le nombre de jours. Pouvez-vous préciser s'il s'agit de jours-personnes ou simplement de jours (peu importe le nombre de surveillants d'ours sur le site)?

R10) Conformément à la modification à l'invitation des soumissionnaires n° 003, des surveillants de la faune doivent être compris dans le montant forfaitaire.

Q11) Les limites délimitées pour les zones contaminées seront-elles pleinement approuvées par un représentant ministériel avant le début des travaux?

R11) Non. Veuillez vous reporter à l'article 02 55 13, clause 3.2.

Q12) Nous n'avons pas été en mesure de trouver le permis d'utilisation des eaux et des terres? Est-il possible de se le procurer maintenant? Si ce n'est pas le cas, pourrions-nous l'obtenir avant la clôture de la demande de soumissions?

R12) Les documents réels ne seront pas obtenus avant la clôture de la demande de soumissions.

Q13) Est-ce que le permis s'applique aux activités hors site?

R13) En supposant que cette question fasse référence au permis d'utilisation des terres, l'entrepreneur obtiendra le permis d'utilisation des terres pour le travail à effectuer sur place avant de se rendre sur place, mais il devra obtenir tous les permis requis pour les activités hors site.

Q14) En ce qui concerne le dessin C02, qui montre de l'eau stagnante, y a-t-il des données bathymétriques disponibles?

R14) L'eau stagnante n'est pas suffisamment profonde pour qu'on y recueille des données bathymétriques. Voir les photos ci-dessous.





Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)

A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Q3)
A3)

Addendum No. 2 is raised to modify the specifications as follows:

- A. Update PWGSC reference project number
- B. Clarify acceptable laboratory locations
- C. Add requirement for submitting documentation documenting camp facility age
- D. Remove requirement for a fax machine to be present at the camp

A) Update PWGSC reference project number:

REPLACE: reference to Project No.: R.064013 and replace with R.064013.012

B) Clarify acceptable laboratory locations:

In Section 01 29 83:

Clause 1.1.3: REMOVE "...in Edmonton, AB or Yellowknife, NWT."

Clause 1.6.1: REMOVE two instances of "...in Edmonton or Yellowknife..."

C) Add requirement for submitting documentation documenting camp facility age:

In Section 01 54 00 Clause 1.1.5:

REMOVE: Contractor to arrange to have the proposed camp facilities inspected by a third party building inspector prior to mobilization.

ADD: Contractor to arrange to have the proposed camp facilities inspected by a third party building inspector prior to mobilization, including documentation the camp is less than 20 years old.

D) Remove requirement for a fax machine to be present at the camp:

In Section 01 54 00 Clause 1.1.6:

REMOVE: "...real time fax..."

- END -
